

Lutte contre les mariages de complaisance

De nombreux élus locaux et nationaux ont saisi le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur la multiplication des mariages de complaisance et les difficultés rencontrées pour y faire face.

C'est pourquoi le Président de la République et le Premier Ministre ont demandé à Éric Besson de renforcer la **lutte contre les mariages de complaisance**, c'est-à-dire les mariages contractés aux seules fins d'obtenir ou de faire obtenir un titre de séjour ou le bénéfice d'une protection contre l'éloignement, ou aux seules fins d'acquérir ou de faire acquérir la nationalité française.

Éric Besson a décidé pour cela de constituer **un groupe de travail**. Officiellement **mis en place avant la fin du mois de mai**, ce groupe de travail devra **proposer, avant le 15 septembre 2009, des initiatives concrètes** afin d'aider les élus locaux et les services de l'État dans la lutte contre les mariages de complaisance. Il devra associer des parlementaires, des élus locaux, des associations œuvrant pour la protection des droits des femmes, ainsi que les différentes administrations concernées.

Éric Besson a par ailleurs décidé de saisir **l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication**, sur les sites Internet qui se développent depuis plusieurs années en proposant des services de mise en relation et d'accompagnement administratif vers le mariage de complaisance, aux fins de contrôle, et, le cas échéant, de poursuites judiciaires.